



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cuba

Question écrite n° 6864

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique que connaît le peuple cubain. Face à l'embargo cruel et injuste des États-Unis contre Cuba, le parlement européen, le Mexique, l'Espagne..., diverses organisations et de nombreuses personnalités souhaitent la levée du blocus américain et préconisent le dialogue et la conclusion d'un accord de coopération économique et commerciale avec La Havane. Il lui demande de lui indiquer de quelle façon la France entend concrètement exprimer sa solidarité avec le peuple cubain.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur la position de la France face à l'embargo américain vis-à-vis de Cuba. Lors de la 48e session de l'assemblée générale des Nations unies, la France s'est prononcée en faveur de la résolution intitulée : « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Ce vote ne saurait en aucune manière être considéré comme un soutien au régime politique en place à La Havane. La France condamne les violations répétées des droits de l'homme à Cuba où les autorités refusent toute évolution vers la démocratie et le pluralisme, alors que ces valeurs sont aujourd'hui admises dans presque tous les pays du continent américain. Elle a coparrainé la résolution sur cette question à l'assemblée générale des Nations unies en 1993. Par ses choix économiques, le gouvernement cubain est très largement responsable de la profonde dégradation de la situation du pays dont souffre aujourd'hui sa population. Les timides mesures récentes d'ouverture économique sont insuffisantes et ne sauraient se substituer aux véritables réformes qu'attend le peuple cubain. Comme ses partenaires des Douze, la France estime que Cuba doit connaître au plus tôt une transition pacifique vers la démocratie, afin que le peuple cubain puisse choisir souverainement ses gouvernants. En revanche, le vote de la France est motivé par sa volonté de voir respectés par tous les principes généraux du droit international, la liberté du commerce international et de la navigation, et la souveraineté des États. La France ne saurait accepter l'application extra-territoriale des sanctions d'un embargo national sur les relations commerciales avec un autre État. Notre vote est cohérent avec notre position générale sur l'organisation du commerce international. Des lors, la France vend des produits agro-alimentaires à Cuba dans le cadre d'accords de compensation.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6864

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3490

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4718